

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 4 octobre 2021**, à 19 h 30, en présentiel, à la salle communautaire Gilles-Courchesne, située au 750, rue Principale, à laquelle étaient présents :

**Le maire**, monsieur François Desrochers.

**Madame la conseillère et messieurs les conseillers :**

Gilles Perreault	District numéro 1
Audrey Robert	District numéro 2
Michel Dupuis	District numéro 3
Frédéric Bourgeois	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

**Était également présent :**

Monsieur René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier

<b>1. Législation</b>
-----------------------

**1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

**1.2. Adoption de l'ordre du jour**

**229-10-2021**

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

**1. Législation**

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021
- 1.4. Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif au règlement 798-2021, ayant pour effet de permettre l'application des projets intégrés résidentiels au bâtiment principal d'un maximum de trois (3) étages, dans la zone 1-I-18-2

**2. Administration générale**

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés
- 2.2. Dépôt du rapport financier du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2021
- 2.3. Dépôt des états comparatifs et des résultats anticipés pour l'exercice 2021
- 2.4. CAUCA – Facturation additionnelle pour les frais reliés à la COVID-19
- 2.5. Emprunt temporaire – Règlements 797-2021 et 805-2021

### **3. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

3.1. Vente d'une partie du lot 5 277 495 (avenue du Ciné-Parc) – Autorisation de signature

### **4. Loisirs et Culture**

4.1. Travaux d'arpentage dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable – Octroi du contrat

4.2. Embauche d'une surveillante ou d'un surveillant de gymnase

4.3. Fête de la citrouille 2021 – Photographe

### **5. Voirie**

5.1. Entretien hivernal des chemins et stationnements municipaux 2021-2026 – Octroi du contrat

5.2. Généreux Construction inc. – Construction des infrastructures municipales du projet domiciliaire de l'entreprise 9318-8217 Québec inc. (rues des Feuillus et des Érables) – Certificat de paiement n° 6 (réception finale partielle)

5.3. Raccordement du puits PE-7 à l'usine de production d'eau potable – Octroi du contrat

5.4. Prolongation de l'embauche d'un employé occasionnel au Service des travaux publics, parcs et immeubles

5.5. Construction d'un 3<sup>e</sup> bassin aux étangs aérés – Contrôle qualitatif des matériaux – Octroi du contrat

### **6. VARIA**

### **7. Période de questions**

#### **1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021**

**230-10-2021**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 soit adopté, comme présenté.

#### **1.4. Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif au règlement 798-2021, ayant pour effet de permettre l'application des projets intégrés résidentiels au bâtiment principal d'un maximum de trois (3) étages, dans la zone 1-I-18-2**

M<sup>me</sup> Audrey Robert, conseillère du district n° 2, se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point puisqu'elle a un lien d'affaires avec le demandeur.

**231-10-2021**

ATTENDU QU' une erreur a été constatée dans le règlement 798-2021 après son adoption;

ATTENDU le dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier, d'un procès-verbal de correction relatif audit règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de correction;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de correction relatif au règlement 798-2021, ayant pour effet de permettre l'application des projets intégrés résidentiels au bâtiment principal d'un maximum de trois (3) étages, dans la zone 1-I-18-2, soit approuvé, comme présenté.

## **2. Administration générale**

### **2.1. Approbation des comptes à payer et payés**

232-10-2021

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soumet la liste des déboursés pour la période du 14 septembre au 3 octobre 2021, pour un montant total de 323 525,97 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récite), qu'il a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et des règlements 719-2016 et 599-2007);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 14 septembre au 3 octobre 2021, pour une somme qui totalise 323 525,97 \$.

### **2.2. Dépôt du rapport financier du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2021**

M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, dépose le rapport financier du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2021.

### **2.3. Dépôt des états comparatifs et des résultats anticipés pour l'exercice 2021**

M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, dépose les états comparatifs et les résultats anticipés pour l'exercice financier 2021.

#### **2.4. CAUCA – Facturation additionnelle pour les frais reliés à la COVID-19**

**233-10-2021**

ATTENDU QUE le centre d'expertise multiservice CAUCA a engagé des frais reliés à la COVID-19 et qu'ils n'étaient pas prévus au contrat;

ATTENDU la facture 10877, de CAUCA, en date du 22 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De payer la facture 10877, du centre d'expertise multiservice CAUCA, au coût 1 221,60 \$, plus taxes, pour les frais additionnels reliés à la COVID-19;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Frais 911 (sécurité publique) » (02-29000-429).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et secrétaire-trésorier*

#### **2.5. Emprunt temporaire – Règlements 797-2021 et 805-2021**

**234-10-2021**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à des travaux de construction d'un 3<sup>e</sup> bassin aux étangs aérés, incluant les frais contingents, les taxes nettes et les imprévus;

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt 797-2021 à la séance extraordinaire du 18 janvier 2021, par voie de résolution 026-01-2021;

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt 805-2021 à la séance ordinaire du 7 juin 2021, par voie de résolution 142-06-2021;

ATTENDU QU' un emprunt temporaire est requis pour le financement des règlements d'emprunt 797-2021 et 805-2021, pour une somme totale de 1 039 000 \$, en attendant le financement permanent desdits règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu des dispositions des articles 1093 et suivants du *Code municipal du Québec*, décréter par résolution un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite emprunter la somme à même les surplus de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De décréter un emprunt temporaire de 1 039 000 \$, à même les surplus de la Municipalité, à un taux d'intérêt de 2,45 %, en attendant le financement permanent des règlements d'emprunt 797-2021 et 805-2021.

### **3. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

#### **3.1. Vente d'une partie du lot 5 277 495 (avenue du Ciné-Parc) – Autorisation de signature**

235-10-2021

ATTENDU QUE M. David Desmarais a déposé une demande pour l'achat d'une portion du lot 5 277 495, sur l'avenue du Ciné-Parc;

ATTENDU la réception du rapport de l'évaluateur agréé, déterminant la valeur de la vente de 1 750 pi<sup>2</sup> à 3 250 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser M. François Desrochers, maire, et M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents relatifs à la vente d'une portion de 1 750 pi<sup>2</sup>, du lot 5 277 495, à M. David Desmarais;
- 3- Que tous les frais reliés à la vente soient acquittés par l'acheteur.

### **4. Loisirs et Culture**

#### **4.1. Travaux d'arpentage dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable – Octroi du contrat**

236-10-2021

ATTENDU QUE le projet de prolongement de la piste cyclable nécessite des travaux d'arpentage;

ATTENDU l'offre de services de *CRGH, arpenteurs-géomètres*, en date du 21 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise CRGH, arpenteurs-géomètres, au coût de 11 055 \$, plus taxes, pour la réalisation des travaux d'arpentage requis dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement 807-2021 – Piste cyclable » (23-08000-729).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et secrétaire-trésorier*

#### **4.2. Embauche d'une surveillante ou d'un surveillant de gymnase**

**237-10-2021**

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Alex-Ann Bourbonnais a quitté ses fonctions de surveillante de gymnase;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'une surveillante ou d'un surveillant de gymnase de l'école Notre-Dame-de-la-Paix durant les heures de location;

ATTENDU la Municipalité désire embaucher M. Collin Malenfant;

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue pour le 4 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche M. Collin Malenfant au poste de surveillant de gymnase, selon le taux de la convention collective en vigueur;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Salaire surveillant gymnase » (02-70152-141);
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et remise à M. Collin Malenfant.

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et secrétaire-trésorier*

#### **4.3. Fête de la citrouille 2021 – Photographe**

**238-10-2021**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite obtenir une banque de photographies de qualité pour ses publications;

ATTENDU QUE l'événement de la fête de la citrouille a lieu le 23 octobre 2021;

ATTENDU la soumission 2021-01 de M. Frédéric Dudemaine;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à M. Frédéric Dudemaine, photographe, au coût de 300 \$, sans taxes, pour la prise de photographies lors de la fête de la citrouille de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 3- Que la dépense soit prise à même le budget alloué à la Fête de la citrouille;
- 4- D'imputer la dépense au poste « Halloween » (02-70199-999).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et secrétaire-trésorier*

## 5. Voirie

### 5.1. Entretien hivernal des chemins et stationnements municipaux 2021-2026 – Octroi du contrat

239-10-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions dans le cadre d'un appel d'offres public via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le lundi 27 septembre 2021, à 11 h;

Soumissionnaire	Option 1 (1 saison) total avant taxes	Option 2 (3 saisons) total avant taxes	Option 3 (5 saisons) total avant taxes
Transport Martin Forget inc.	332 006,00 \$	1 028 866,00 \$	1 824 269,00 \$
Excavations Michel Chartier inc.	346 158,00 \$	1 038 474,00 \$	1 745 330,96 \$

ATTENDU QU' il y avait une erreur de calcul dans la soumission de *Transport Martin Forget inc.*, pour l'option 3;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat, selon l'option 3 (5 ans), à l'entreprise *Excavations Michel Chartier inc.*, au coût total de 1 745 330,96 \$, plus taxes, pour

l'entretien des chemins et stationnements municipaux, conformément à la soumission;

- 3- D'imputer la dépense au poste « Enlèvement de la neige – Contrats » (02-33000-443).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et secrétaire-trésorier*

**5.2. Généreux Construction inc. – Construction des infrastructures municipales du projet domiciliaire de l'entreprise 9318-8217 Québec inc. (rues des Feuillus et des Érables) – Certificat de paiement n° 6 (réception finale partielle)**

**240-10-2021**

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise Généreux Construction inc. la réalisation des travaux de construction des infrastructures municipales des rues des Feuillus et des Érables, par voie de résolution 150-07-2019;

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Marie-Pier Parent, ingénieure de la firme *GBi Services d'ingénierie*, recommande dans sa correspondance datée du 21 septembre 2021, de payer la somme de 9 829,43 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Généreux Construction inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De verser à l'entrepreneur *Généreux Construction inc.*, la somme de 8 549,19 \$, plus taxes, en paiement du certificat de paiement n° 6 (réception finale partielle), conditionnellement à la réception des quittances;
- 3- D'imputer la dépense aux postes « Règlement d'emprunt 772-2019 » (23-04001-721) et « Retenues sur contrat » (55-13601-000).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et secrétaire-trésorier*

**5.3. Raccordement du puits PE-7 à l'usine de production d'eau potable – Octroi du contrat**

**241-10-2021**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder au raccordement du puits PE-7 à l'usine de production d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions à deux entreprises;

ATTENDU QUE la soumission reçue de l'entreprise *Généreux Construction inc.* est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Généreux Construction inc.*, au coût de 62 630 \$, plus taxes, pour le raccordement du puits PE-7 à l'usine de production d'eau potable, conformément à la soumission datée du 24 septembre 2021;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Aqueduc » (23-05200-725).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et secrétaire-trésorier*

**5.4. Prolongation de l'embauche d'un employé occasionnel au Service des travaux publics, parcs et immeubles**

**242-10-2021**

ATTENDU QUE la Municipalité a embauché M. Francis Marcotte au poste de journalier occasionnel au Service des travaux publics, parcs et immeubles, par voie de résolution 208-08-2021;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prolonger l'embauche de M. Marcotte jusqu'au 29 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Audrey Robert,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare prolonge l'embauche de M. Francis Marcotte au Service des travaux publics, parcs et immeubles de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, jusqu'au 29 octobre 2021;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et remise à M. Francis Marcotte.

**5.5. Construction d'un 3<sup>e</sup> bassin aux étangs aérés – Contrôle qualitatif des matériaux – Octroi du contrat**

**243-10-2021**

ATTENDU QUE le projet de construction d'un 3<sup>e</sup> bassin aux étangs aérés nécessite un contrôle qualitatif des matériaux;

ATTENDU l'offre de services 2021-809 de *Qualilab inspection inc.*, en date du 29 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Qualilab inspection inc.*, au coût de 13 195,63 \$, plus taxes, pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de construction d'un 3<sup>e</sup> bassin aux étangs aérés;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement 805-2021 – 3<sup>e</sup> bassin aux étangs aérés » (23-05003-729).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et secrétaire-trésorier*

<b>6. VARIA</b>
-----------------

<b>6.1. <u>Motion de félicitations à M. François Desrochers et M. Gilles Perreault pour leur mandat en tant que maire et conseiller de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare</u></b>
---

**244-10-2021**

ATTENDU QUE les élections municipales auront lieu le 7 novembre 2021 et que M. François Desrochers et M. Gilles Perreault ne se représenteront pas pour un nouveau mandat;

ATTENDU QUE M. Desrochers et M. Perreault cumulent plus d'une soixantaine d'années au service de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adresser une motion de félicitations à M. François Desrochers et à M. Gilles Perreault pour tous les services rendus à la Municipalité et leur dévouement à remplir leurs fonctions de maire et de conseiller.

<b>7. Période de questions</b>
--------------------------------

Le maire répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 20 h 28.

---

Michel Dupuis  
Maire

---

René Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*